

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 mars 2026

Présents : Alain DOSSO – Romaric FOULON – Eric MAITROT – Evert ARRIVE – Rémy DOSSO – Amélie FEUVRIER – Didier RAIMBERT – Nadine RAIMBERT.

Absents/excusés: Grégoire VENTURI qui donne pouvoir à Romaric FOULON et Valérie BAILLEUX RAMEAU.

Le maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2025. Les Conseillers Municipaux présents signent le registre sans émettre de remarque. M Eric MAITROT est désigné secrétaire de séance.

Le maire souhaite la bienvenue aux nouveaux candidats aux élections municipales qu'il a invité à participer la réunion de conseil.

Bois – affouages 2026 :

M Eric MAITROT précise que lors de la délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2025, il avait été décidé de l'inscription à l'état d'assiette des coupes de l'exercice 2026. Il convient d'ajouter à la coupe 07 destinée aux affouages la coupe 26. L'estimation de sa valeur a été fixée par l'ONF à 2 018,50 €, en référence aux produits de vente obtenus pour des produits analogues et en tenant compte des conditions d'exploitation pour un volume estimé à 138 m³ (212 stères)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, 9 voix pour et 1 contre, l'exploitation de la parcelle 26 en délivrance aux affouages, aux mêmes conditions que la parcelle 7, à savoir 5 euros le stère et autorise le Maire à signer les documents afférents à la présente délibération.

Assistance technique à l'assainissement (SATESE) :

Le Maire informe les Conseillers Municipaux que la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 donne la possibilité à certaines collectivités, dites éligibles, de se faire assister par les Départements dans l'exploitation de leurs ouvrages d'épuration des eaux usées.

L'arrêté du 21 octobre 2008 modifié a fixé les modalités de calcul de coût de la mission d'assistance technique, rendant obligatoire la rémunération de toutes les interventions effectuées par les Services d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE).

Aussi, afin que la commune puisse bénéficier de cette assistance technique, il est proposé de conclure avec le Conseil Départemental, une convention qui est établie pour une durée de 6 ans couvrant la période 2026-2031.

La commune s'engage à verser, chaque année, une contribution au Département pour l'assistance technique qu'il lui apporter.

Pour 2026, il se décompose comme suit :

- a) Le coût par habitant de cette assistance technique est défini annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental,
Aussi, le montant de la rémunération due par la commune est obtenu en multipliant ce coût annuel par habitant,
- b) Le montant des autres éléments composant la contribution est actualisée annuellement conformément à la délibération adoptée par le Conseil Départemental pour déterminer le barème de l'assistance technique à l'assainissement collectif.

Pour 2026, le barème tarifaire (forfait de base comprenant une unité de traitement) du service d'assistance technique assainissement voté en session de l'Assemblée Départementale de décembre 2025 est de 0,37 € par habitant et par an avec un seuil de recouvrement de 153 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à signer la convention jointe en annexe pour un montant de 153 € TTC qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026.
- De résilier la présente convention en cas de transfert de la compétence au Syndicat des eaux

Vote des Comptes Administratifs 2025 :

Le premier adjoint, Romaric FOULON présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de la commune et du bois.

Comptes administratifs	Dépenses	Recettes	Résultat 24	Résultat n-1	RAR	R clôture
Fonctionnement Commune	125 076,76	103 044,52	-22 032,24	67 066,67	0,00	45 034,43
Fonctionnement Bois	1 280,81	72 312,16	71 031,35	157 598,80	0,00	228 630,15
Total Fonctionnement	126 357,57	175 356,68	48 999,11	224 665,47	0,00	273 664,58
Investissement Commune	12 449,97	11 003,55	-1 446,42	-9 207,17	-35 316,00	-45 969,56
Investissement Bois	1 733,69	18 612,80	16 879,11	-13 387,78	0,00	3 491,33
Total Investissement	14 183,66	29 616,35	15 432,69	-22 594,95	0,00	-42 478,26
Total	140 541,23	204 973,03	64 431,80	202 070,52	0,00	231 186,32

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes administratifs présentés par Monsieur Romaric FOULON, 1er adjoint, le Maire n'ayant pas participé au vote.

Vote des taux des taxes directs :

Le maire informe les Conseillers Municipaux que si les taux sont restés inchangés depuis 2010, les recettes fiscales ont légèrement diminuées passant de 42 809 € à un produit perçu en 2025 de 41 157 €. Si il y a toujours l'incidence de l'augmentation des bases d'imposition, en 225 a compensé un remboursement aux usagers suite à des erreurs dans les déclarations de biens sur internet, toutefois, il est donc proposé de maintenir les taux des taxes locales.

En conséquence, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de voter les taux comme il suit :

	<u>Taux 2023</u>	<u>Taux 2024</u>	<u>Taux 2025</u>	<u>Taux 2026</u>
Taxe habitation part communale	13,31 %	13,31 %	13,31 %	13,31%
Taxe habitation part départementale	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00%
Taxe foncière non bâti	23,77 %	23,77 %	23,77 %	23,77%
Taxe foncière bâti	13,97 %	13,97 %	13,97 %	13,97%
Taxe foncière bâti part départementale	21,00 %	21,00 %	21,00 %	21,00%
CFE	19,02 %	19,02 %	19,02 %	19,02%

SIVOM :

M Didier RAIMBERT donne le compte rendu de la réunion du Conseil Syndical qui s'est tenue le 26 février 2026.

Il précise que l'entreprise COLAS a été retenue pour effectuer les travaux de voirie 2026. Pour la commune de Louesme la réfection de l'empiètement de la VC dite du Moulin à vent pour un montant de 9 180,37 € HT (estimation à 12 034 €) et pour la réfection de la VC des champs fleuris pour un montant de 2 250,85 € HT (estimation à 2 975 €).

Lors de la séance, l'assemblée a voté les participations pour 2026, comme suit :

- Administration : 18 € / hts
- ERL (fonctionnement) : 6 € / hts
- Resto / plan d'eau (investissement) : 5 € / hts
- Resto / plan d'eau (fonctionnement) : 1€ / hts
- Camping (investissement) : 1 € / hts

Soit un total de 30 € par habitants (contre 27 € en 2025)

Commune : affectation des résultats 2025 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 de la commune,
 Considérant,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2024	Vrt Sect Fonct	Résultat 2025	Reste à réaliser	Affectation
Investissement :	- 9 207,17 €		- 1 446,42 €	- 35 316,00 €	- 45 969,59 €
Fonctionnement :	72 903,84 €	5 837,17 €	-22 032,24 €		45 034,43 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de Fonctionnement global cumulé au 31/12/205 : 45 034,43 €

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement : 45 034,43 €

Solde disponible à affecter comme suit :

Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) :

Total affecté au compte 1068 : 45 034,43 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la présente affectation des résultats 2025.

Forêt : affectation des résultats 2025 :

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Forêt
 Considérant,
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2025
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 24	Vrt Sect Fonct	Résultat 2024	Reste à réaliser	Affectation
Investissement :	- 13 387,78 €		16 879,11 €	0,00 €	3 491,33 €
Fonctionnement :	170 986,58 €	13 387,78 €	71 031,35 €		228 630,15 €

Considérant que seul le résultat de section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2025 228 630,15 €

Affectation obligatoire :

Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement :

Solde disponible affecté comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 228 630,15 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la présente affectation des résultats 2025.

Vote du Budget Primitif 2026 :

Le Maire présente les budgets primitifs 2026 de la Commune de Louesme et de la Forêt.

Budget Commune :

Fonctionnement Commune :	Dépenses : 164 058	Recettes : 164 058
Investissement Commune :	Dépenses : 134 239	Recettes : 134 239

Budget Forêt :

Fonctionnement Bois :	Dépenses : 89 629	Recettes : 240 321
Investissement Bois :	Dépenses : 13 000	Recettes : 13 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, les budgets primitifs 2026 présentés par le Maire.

Tour de garde :

Il est décidé de fixer le tour de garde pour les élections municipales qui se tiendront le 15 mars 2026 comme suit :

- de 08 à 10 heures : BADIER Thierry – RAIMBERT Didier – FLACH THORTON Joanne
- de 10 à 12 heures : DOSSO Rémy – FOULON ESPRIT Céline – LAURENT Charlyne
- de 12 à 14 heures : FEUVRIER Amélie – MAITROT Eric – MAITROT Théo
- de 14 à 16 heures : BAILLEUX RAMEAU Valérie – RAIMBERT Nadine – SIMON Christine
- de 16 à 18 heures : ARRIVE Evert – DOSSO Alain – MAGINOT Elodie

Commission des bois :

- Affouages : en cours

Commission des fêtes et salle communales :

- Baie vitrée : intervention pour condamner les vantaux des extrémités prévus semaine prochaine

Commission employé communal :

- Achat d'un taille haie pour remplacer celui qui ne fonctionne plus.

Logement communal :

- Selon véolia les suintements ne proviennent pas du réseau d'eau potable

Informations et questions diverses :

- Demande de raccordement de M GUENIN Stéphane (réunion le 09 mars 2026 sur place)
- Dératisation : jeudi 2 avril 2026
- Compte de la réunion du conseil d'école du 06 mars 2026
- Compte rendu de la réunion du Syndicat des eaux de Brion-sur-Ource

A l'issue de la réunion, le Maire remercie les conseillers qui n'ont pas pu ou ne se représentent pas aux prochaines élections, pour leur implication et état d'esprit toujours constructif.

La séance est levée à 22 h 15